

Bon No: 002014426		1ere Gachée: 08:02 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 02/10/2026 référence commande(2):		ANT2610027650		Zone: Zone 1 CORTE	
client: 47		SCI A VACCAGHJA CASANOVA CASANOVA						Véhicule: 8 CK947PN 9 CORT	
chantier: 47								19 STEPHANE	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
07:35						température: vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton C25XC1S3RP		désignation(6)(8) BPS NF EN 206+A2/CN		certification		classe d'exposition(3) XC1/XC2		Classe Chlorure CL 0.40	
consistance(7) S3		Dmax 16		ciment(type et classe)		Additions(type) 273		dosage(C+Ka)(5) Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale BPS C25/30 XC1 D16 S3 RP									
Propriétés particulières spécifiées Retard									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				RP MV PRE1				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN